Troisième Année. — Numéro 192 CINQ CENTIMES Lundi 12 Juillet 1897

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ON REÇOIT LES ANNONCES
ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Les travailleurs sacrifiés

Une fois de plus la Chambre, ou pour parler plus exactement, les opportunistes et les ralliés ont donné la mesure de leur sollicitude pour les travailleurs.

Ils ont refusé, vendredi, les cent mille francs demandés récemment par Dejeante pour secourir les victimes de la grève de la Grand'Combe. Cela ne les empêchera pas de déclarer très haut qu'ils connaissent et servent les véritables intérêts des ouvriers.

On a remarqué en effet : chaque fois que les députés socialistes exposent la misérable situation de la classe ouvrière, victime non seulement des phénomènes économiques, mais encore de la fantaisie de ses employeurs, les hommes du centre de la Chambre clament qu'eux aussi ont grand souci des travailleurs. C'est de bon ton et aussi d'un intérêt immédiat, pour les politiciens qui se traînent à la remorque de M. Méline, de paraître ainsi s'intéresser aux misères ouvrières.

Mais, en général, cette rare sollicitude ne résiste pas à l'éloquence d'un M. Jumel quelconque et aux obsurgations du ministre de l'intérieur quel qu'il soit.

Rarement pourtant, ils n'ont eu plus belle occasion que vendredi, de se montrer... humains, tout au moins.

La grève de la Grand'Combe est terminée. Les ouvriers — ceux du moins que l'arbitraire directorial n'a pas frappés — ont repris le travail. Ce n'était donc pas un secours à la grève qu'eût donné la Chambre, et l'argument spécieux de la non intervention des pouvoirs publics dans les conflits entre patrons et ouvriers n'existait plus.

Les cent mille francs que la Chambre a refusé de voter appartaient un soulagement immédiat aux effroyables misères de malheureux sans pain, parce que sans travail. C'était un réel secours, et efficace, qu'on envoyait à toutes les familles ouvrières victimes de quatre longs mois de chômage.

La Chambre ne l'a pas voulu.

Ah ! s'il se fut agi, comme naguère, de voter une prime de plusieurs millions aux riches sucriers, les dentiers des contributions n'eussent pas été si sacrées !

On n'a pas hésité, et on a eu raison, à voter des secours aux victimes des inondations.

Le cataclysme naturel qui a ravagé le Sud-Ouest ne diffère pas, quant à ses effets, du cataclysme économique qui a réduit à la famine toute une population ouvrière.

Mais la haine du socialisme et de la classe ouvrière aveugle à tel point les hommes de la réaction qu'ils ne se rendent même plus compte de leurs plus coupables inconséquences.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTERIEUR

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 10 juillet.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Affaires d'Orient. — M. Hanotaux a fait connaître au Conseil l'état des négociations relatives au rétablissement de la paix en Orient : il a donné connaissance de la note collective remise par les ambassadeurs des puissances à la Porte ; il a également donné lecture au Conseil du texte d'une dépêche adressée au président de la République en même temps qu'aux autres chefs d'Etat par S. M. le sultan Abdul-Hamid, en vue d'obtenir des puissances la reconnaissance de la frontière de Pénée, en Thessalie.

Les termes de la réponse du président de la République ont été délibérés en Conseil.

Réformes fiscales. — Les ministres se sont occupés ensuite de la question des réformes fiscales. Ils ont décidé de soumettre au Parlement un projet de loi ajournant à une session extraordinaire des Conseils généraux la répartition du principal des contributions indirectes.

Les Conseils généraux tiendront en août leur session ordinaire, qui restera consacrée à leurs délibérations habituelles. M. Cochery déposera ce projet lundi sur le bureau de la Chambre.

Promotions militaires. — Le général Billot a fait signer les décrets aux termes desquels sont promus au grade de général de division, le général de brigade Tartrat, commandant le génie de la 7e région, en remplacement du général Segretain, placé dans la section de réserve.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA VENDÉE

Paris, 10 juillet.

Une élection sénatoriale aura lieu demain, dimanche, dans le département de la Vendée, à l'effet de remplacer M. Biré, monarchiste, décédé. Les républicains auront pour candidat M. Grimaud.

Les réactionnaires devaient avoir deux candidats : M. Paul Auneau, conseiller général légitimiste, et M. Leroux, ancien député bonapartiste. Mais un accord s'est fait : les bonapartistes l'ont emporté et M. Leroux sera seul candidat contre M. Grimaud.

UN JUGEMENT A PROPOS DU MARCHANDAGE

Paris, 10 juillet.

La Cour d'appel de Paris vient de confirmer le jugement du tribunal correctionnel condamnant, il y a trois mois, l'entrepreneur Loup et le tâcheron Martin, comme coupables du délit de marchandage, prévu par le décret du 2 mars 1848.

Sur la fréquente plaidoirie, prononcée il y a quelques jours par Viviani, la Cour a ordonné une expertise pour voir prouver les faits d'exploitation ouvrière reprochés à l'entrepreneur.

C'est un arrêt important qui fixe la jurisprudence en la matière. Il est donc bien entendu que victimes du marchandage, quelle que soit la forme qu'il adopte, les ouvriers ont le droit d'assigner l'entrepreneur et tâcheron, que le décret de 1848 n'est pas abrogé et que s'il y a exploitation ouvrière, le patron sera condamné.

Cet arrêt ne nous est fait qu'à demi, car la Cour peut ainsi arbitralement décider qu'il n'y a pas, en fait, d'exploitation. Mais elle a, en droit, proclamé le principe.

UN CRIME HORRIBLE A VALENCE

Valence, 10 juillet.

Un horrible crime a été commis hier à Valence. Une jeune femme, âgée de vingt-sept ans, Mme Bonnet, concierge du cimetière a été trouvée assassinée dans sa loge. La pauvre femme, qui est mère de deux enfants en bas âge, a eu le cou presque entièrement tranché.

L'auteur du crime est un nommé Paul Lechevallier, âgé de 29 ans, que M. Bonnet occupait aux travaux du cimetière. Il est originaire de Dijon et est repris de justice. Il a pu prendre la fuite, mais on espère qu'il sera promptement arrêté.

L'instrument du crime, un couteau, a été trouvé près du cadavre. On ignore le mobile de ce meurtre.

COLLISION EN MER A CHERBOURG

Cherbourg, 10 juillet.

Dans les exercices de nuit avec l'escadre, le *Bouvet* heurta *Williaumez* a abordé le torpilleur *164*. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

L'étrave du *Bouet-Willaumetz* est probablement cassée. Le *164* a eu ses tôles légèrement enfoncées.

Les exercices continueront dans la nuit du 10 au 11 ; les deux torpilleurs ci-dessus seront remplacés par le *166* et le *108*.

PEINE DE MORT COMMUEE

Nancy, 10 juillet.

Le président de la République a commué la peine de mort prononcée contre Raimbaud, l'assassin de Wirbel, en celle des travaux forcés à perpétuité.

L'entérinement des lettres de grâce aura lieu très prochainement au palais de justice de Nancy en audience solennelle.

ÉTRANGER

LES NAUFRAGES DU VAISSEAU « TRAVELLER »

Londres, 10 juillet.

Les journaux anglais publient la nouvelle suivante, datée de Liverpool :

« Aujourd'hui sont arrivés les naufragés du *Traveller*. Ce vaisseau venant de quitter Java, avec un chargement de sucre, lorsque la fièvre jaune éclata à bord. L'équipage entier fut atteint. Plusieurs décès se produisirent à bord. Le capitaine se trouva parmi les morts. Finalement, grâce aux efforts de trois hommes d'équipage moins malades que les autres, le vaisseau parvint à jeter l'ancre en face de l'île Rodriguez.

Les trois marins, exténués, mirent à grand'peine la chaloupe à la mer ; mais la populat on créole Française refusa impitoyablement de les laisser aborder, bien qu'ils déclarassent ne pas se sentir la force de ramener la chaloupe à la mer. Elle refusa de leur envoyer des secours, quels qu'ils fussent. Ce n'est qu'à grand peine que les malheureux regagnèrent leur bord, car la chaloupe chavira et disparut.

« Néanmoins, le gouverneur et le médecin de l'île qui sont français, continuèrent à s'opposer à toute communication entre le navire et la terre. La fièvre continua ses ravages, puis un jour le navire fit naufrage. C'est à peine si l'on permit aux malheureux d'atterrir et on les abandonna pendant vingt-deux jours sur une île déserte. »

Les journaux anglais ajoutent des détails navrants sur la conduite barbare du gouverneur et du docteur français, ainsi que de la population créole française de l'île Rodriguez, au moins pendant la première partie du séjour des naufragés.

Ils terminent en disant qu'une plainte a été faite au gouvernement anglais. Leur compte-rendu destiné à produire une grande sensation est rédigé de telle façon qu'il donnent à croire que l'île Rodriguez est une possession française et qu'il faut imputer à des Français toute cette série d'actes barbares. Or l'île Rodriguez ou Rodrigues, dépendance de l'île Maurice, appartient à l'Angleterre.

RETOUR DE CIPRIANI EN ITALIE

Rome, 10 juillet.

Récemment élu député de Forli, Amilcare Cipriani, dont la blessure au genou est presque guérie, a manifesté le désir de rentrer en Italie. Interrogé à ce sujet par Ricciotti Garibaldi, le président du conseil, M. le marquis di Rudinì, a répondu que Amilcare Cipriani ne serait pas inquiété.

GRÈVES EN BELGIQUE ET EN ANGLETERRE

Mons, 10 juillet.

La grève continue à être générale dans tout le Borinage. On signale bien une légère reprise à l'ouest de Mons, à Beusu, aux Charbonnages belges, à Frameries ; mais, par contre, à Cuesmes et à Jemmapes, les ouvriers qui avaient repris leur besogne ne se sont pas rendus au charbonnage hier.

On compte 19,000 grévistes.

Londres, 10 juillet.

Bien que les agences télégraphiques et les renseignements communiqués par les syndicats ne signalent aucun fait nouveau relativement à la grève des mécaniciens, on est fondé à penser que le mouvement gréviste s'est plutôt accentué depuis vingt quatre heures. En réponse à l'engagement pris par les ouvriers demeurés à l'atelier de soutenir pecuniairement la grève, quelques patrons — notamment les managers de « l'Allied Union » de Blackfriars, proposent aux patrons cosligés d'ordonner le « lockout » général, c'est-à-dire de congédier jusqu'au dernier homme. Ce serait porter la crise à son comble. Cette grave détermination sera débattue dans une assemblée qui se tiendra à Hammersmith.

CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Constantinople, 10 juillet.

Agissant conformément aux instructions de leurs gouvernements, les ambassadeurs ont présenté à la Porte une note lui demandant de mettre un terme à l'obstruction qu'elle a faite jusqu'ici aux négociations de la paix.

LE CONGRÈS DU PARTI OUVRIER

LA FEMME & LE SOCIALISME

Parmi les questions importantes qu'aura à discuter le prochain Congrès national du Parti ouvrier, se trouve celle-ci : *La Femme et le Socialisme*. En mettant à son ordre du jour une question aussi grande, aussi suggestive, le Parti ouvrier, disons-le de suite, n'a pas l'intention de faire autre chose que d'adopter sa ligne de conduite à la situation, telle que la présentent les faits économiques. A ce propos, qu'on nous permette de nous étendre sur quelques considérations.

***

Nul n'ignore que le régime capitaliste, que la grande industrie a eu pour conséquences premières, l'arrachement aux travailleurs de leurs petits instruments de travail et ce qu'on a appelé l'industrialisation de la femme. Les capitalistes ont courbé sous leurs puissantes mains les travailleurs qui, autrefois, avant la grande révolution bourgeoise, en période de petite industrie, possédaient les moyens de travailler et de vivre. Ces mêmes capitalistes ont, eux aussi, se pliant aux exigences du milieu économique, vidé le foyer familial au profit de l'atelier.

Du travail des femmes ! du travail des femmes ! ont clamé les capitalistes depuis le milieu de la première moitié de ce siècle. Et la femme est entrée à l'atelier, faisant concurrence à l'homme, devenant comme lui et après lui, la servante du capital.

Sous l'ancien régime, après avoir, au cours de l'année, donné pendant plusieurs jour de corvée ses filles, ses travaux dans les ateliers féminins du seigneur, la femme rentrait chez elle, près de son mari, au milieu de ses enfants. Dans sa maison, elle s'adonnait aux travaux du ménage ; elle cousait, elle tissait, elle confectionnait les vêtements de la petite maisonnée. Que les temps sont changés !

Aujourd'hui, par son entrée dans l'atelier capitaliste où elle se livre à des travaux qu'excèdent presque toujours ses forces et détruisent ses dispositions à la maternité, la femme a dû constater la désorganisation de la famille et la destruction du foyer.

Dès qu'ils la virent changer de maître, quitter son mari pour se placer sous l'œil du capitaliste, les soutiens de la bourgeoisie, politicians, philosophes et moralistes s'écrièrent que le bien-être allait désormais régner au sein de la famille. C'est le contraire qui s'est produit ! L'ouvrière n'a été inventée que pour multiplier les profits patronaux.

Partout où cela a été possible, la femme a remplacé l'homme. On cite même des villes, aux Etats-Unis, où les hommes, ne trouvant plus à s'occuper, sont obligés de rester à la maison pour faire le pot au feu. Les salaires ont baissé, la gêne est venue. Les enfants, les misères, les fatigues ont jeté leurs notes discordantes au milieu du ménage. L'anarchie régne non seulement dans la maison, mais dehors : la femme, l'homme et puis l'enfant se battent pour savoir lequel des trois vendra son travail meilleur marché.

On peut dire aujourd'hui que jamais situation plus misérable n'a présidé aux destinées de la famille ouvrière.

L'industrialisation de la femme a cependant eu une heureuse conséquence. En entrant dans l'atelier capitaliste, la femme est devenue un être indépendant. Pour vivre elle n'est plus obligée de compter sur un homme. Les nécessités de la production capitaliste l'apprennent à compter sur elle-même, sur elle seule. Elle marche vers un autre avenir ; elle se débarrasse de la tutelle masculine, ce qui est énorme.

Un mal aujourd'hui, son industrialisation, deviendra demain un bien pour la femme, trouvant en elle-même en dehors de l'homme des moyens de vivre, la femme pourra s'appartenir.

Cette entrée de la femme dans l'atelier, n'a pas été du goût de beaucoup d'esprits étroits. Un homme que les socialistes ont appris à considérer comme un des premiers penseurs anarchistes, en même temps qu'un petit bourgeois prétentieux, Proudhon, constatant l'infériorité présente de la femme a voulu que la place de cette dernière fut auprès du poêle ou dans un boudoir. Ménagère ou courtisane, tel est le rôle que Proudhon assigna à la femme. Le malheureux ! il oubliait que sa mère pouvait occuper l'une de ces deux situations !

On ne peut être plus injuste à l'égard de la femme. De quel droit, au nom de quoi, condamner un sexe à faire quotidiennement le pot au feu, le cirage des parquets ou la servante des amoureux ? Dans quel but refuse-t-on à la femme le droit de disposer d'elle-même de son corps, de vivre de son travail, de compter sur son activité, sur son intelligence ?

Mais ce que ne veulent pas les hommes, les phénomènes de la production l'ont imposé. Devant la machine qui égalise et simplifie la besogne, devant le travail à effectuer, la femme est l'égale de l'homme. Pour le même capital même tâche l'un et l'autre. Tous deux chair à travail, tous deux chair à profit. Dans l'atelier capitaliste, une différence sépare cependant la femme de l'homme : la femme n'a pas le même salaire que l'homme ; le capitaliste spécule sur sa faiblesse et sur son sexe pour la voler davantage.

Exploitée comme l'homme, participant, comme l'homme, au travail social, la femme a le droit et le devoir de s'organiser, de faire de la politique, de se joindre au mouvement socialiste. Déjà le Parti ouvrier lui ouvre ses rangs ; la femme y occupe la place à laquelle ses capacités lui donnent droit.

Affranchie du joug marital, de la tutelle masculine par le travail social, la femme pourra, dans la société de demain, alors que le travail pour tous se réduira à quelques heures par jour, développer librement ses facultés physiques et intellectuelles. Elle reprendra le rôle qu'elle a rempli aux premières heures de la civilisation, notamment pendant le matriarcat, et dont les religions primitives nous ont conservé le souvenir. Ce ne sont pas des dieux, ce sont des déesses, ce sont des femmes qui, dans les légendes, les mythes, de l'Asie mineure, de l'Egypte de la Grèce sont disparues comme avant créé les arts, les pratiques et l'industrie.

Cette première place que les circonstances, que les phénomènes de milieu économique surtout lui ont fait perdre, la femme est appelée à la reprendre, grâce au communisme qui seul le lui permettra.

Ce sont toutes ces considérations qui attireront l'attention du Congrès du Parti ouvrier. A l'avance, nous pouvons prévoir que la tactique prise sera celle commandée par les événements sociaux.

Charles VERECQUE.

ÉTUDES SOCIALES

UN PEU D'HISTOIRE

Je viens de relire dans un de ces ouvrages (1), qui destinés à réduire à néant les théories socialistes les laissent cependant aussi intactes et plus vivaces que jamais, l'histoire très détaillée, très documentée de l'expérience du communisme aux fortes tête par les Jésuites au Paraguay. Si les arguments que l'auteur en déduit ne réussissent même pas à faire le moindre doute dans nos convictions on doit du moins reconnaître qu'il les propose avec une bonne foi évidente.

A la suite de la conquête du Paraguay, en 1615, par l'Espagnol Diaz de Solis, les jésuites, munis de privilèges confirmés par Philippe III, commencèrent à pénétrer et à implanter peu à peu dans ces vastes régions, limitées d'un côté par la chaîne des Andes, et de l'autre par les montagnes qui ordonnent la Parvirent, avec une ténacité remarquable à fonder, au milieu des forêts vierges des rivières et des plantations de coton de l'Amérique du Sud un Etat où l'on pouvait trouver tous les faits et avantages des constitutions actuelles dans leurs inconvénients rabaissés de moitié.

Leurs colonies stables prirent le nom de reductions ; à l'époque de leur prospérité elles ne comprirent pas moins de 200.000 familles et en tout temps, dit l'auteur, une centaine de personnes suffirent à leur administration. Ne vous recriez pas modernes bureaucrates si ceci n'est pas flatteur pour vous, mais ce n'est que la réalité historique.

Je ne parlerai guère ici de l'action religieuse exercée par les jésuites sur les peuplades qui, encore à l'état de nature, se convertirent facilement et acceptèrent un Dieu présenté sous toutes les apparences de bonté, de générosité et de justice. Elle leur fut un moyen d'arriver plus rapidement au couronnement de leur œuvre mais aussi elle en précipita la chute, car la concurrence, par elle seule, donner la vie à leur création.

Quant à l'organisation sociale, ils la font reposer entièrement sur la suppression de la propriété privée : il n'y eut d'autre propriété individuelle que celle des objets d'un usage courant ; les immeubles constitués en la communauté, et même de vastes immenses troupeaux perdus dans les plaines sans limites, pas une seule bête n'appartenait à un particulier ; le commerce n'existait de fait qu'avec les pays étrangers : à l'intérieur tout se passait par échanges, et, ce qui parut aux Pères, comme leur triomphe final, ce fut la suppression du paiement en argent rendu inutile par le mécanisme de leur organisation. L'ivrognerie même disparut peu à peu ; résultat merveilleux, surtout sur des peuplades abruties des l'enfance par la boisson du caroubier.

Tel est, dans ses lignes essentielles, l'Etat établi par les jésuites au Paraguay. En 1750, un traité passé entre l'Espagne et le Portugal, à propos des limites de leurs possessions sud-américaines en décida la ruine. Et l'auteur conclut gravement : « La chute d'une telle constitution était une nécessité », et avec une belle assurance, il arrive au couplet traditionnel à nous destiné : « Ici et là tout est compté ; la volonté n'occupe aucune place et la concentration de la vie entière dans ces carrés qui constituent la ville est peut-être une expression géométrique, mais rien de plus. De cette informité dépend celle des hommes. »

Ce n'est au fond, sous une forme précise, que l'éternelle accusation répétée chaque jour avec des variations plus ou moins fantaisistes par les partisans intéressés des constitutions modernes.

Mais ci-dessus restons dans le domaine des faits, il est à remarquer que l'Etat, fondé par les Pères, dura de 1600 à 1768 et encore ne fut-il détruit que par la force. Cette simple constatation prouve surabondamment la possibilité d'un idéal économique qui n'aurait point pour base le capital et pour but l'accroissement illimité de ce capital, conjointement avec la misère ouvrière.

Nous voulons bien croire aussi, avec l'auteur, que les événements n'ont fait qu'avancer l'inévitable dissolution de cette communauté. Mais la cause en réside entièrement dans les motifs qui poussèrent les Pères à l'établir. Jamais ils n'eurent l'intention de consacrer leurs efforts à une œuvre humanitaire. Ils agirent tout d'abord sous l'influence du fanatisme religieux plus tard dans un but purement commercial.

Les Indiens ne furent pour eux que matière à exploitation, et ils eurent soin de les tenir à l'écart de toute participation aux affaires, de ne leur donner qu'une vague instruction, tout imprégnée d'éléments religieux. Voilà pourquoi la monotonie de la vie devait amener à un grossier matérialisme ces peuplades, encore en enfance, incapables d'avoir un idéal quelconque.

Mais de là, à faire dériver ces reproches jusqu'aux théories sociales actuelles, il y a tout un abîme.

Les Indiens, élevés dans une obéissance passive ne songèrent à rien plus qu'à s'endormir dans une inaction voisine de la bestialité. Aujourd'hui il est vrai, à quatre siècles de distance il existe encore une classe de gens, incapables d'avoir une idée noble et de hausser leur intelligence au-dessus de leur sphère dorée ; mais, par contre, un instinct puissant s'éveille chez le peuple et c'est pour le satisfaire qu'il a des exigences nouvelles.

Il veut vivre plus à l'aise, jouir du maximum de travail, pour se tourner spontanément vers les grands problèmes de la vie pour y apporter les forces inépuisables qui dorment en lui et un esprit de recherche et d'invention, dont rien jusqu'à présent, n'a émoussé les ressorts. Ce ne sera plus une uniformité, capable d'engendrer la dépression des arts et des sciences, mais le développement intégral de toutes les individualités.

L'auteur de l'Histoire des jésuites au Paraguay s'en doute un peu, car il ne s'attarde pas dans son argumentation et peut-être même il se dit qu'après tout, ces maudits socialistes pourraient bien avoir raison.

Louis D.

(1) *L'Eternelle utopie ou le socialisme à travers les âges* (A. von Kimberbein. Edition française par A. Charand des Granges)

Çà & Là

LA QUESTION DU COSTUME

C'est la grande affaire. C'est la question du jour.

L'horizon s'assombrit en Orient où des complications peuvent surgir d'un jour à l'autre ; la question de la réforme fiscale est toujours pendante, le nouveau projet de l'incapable Cochery ayant subi, comme ses aînés, un échec complet ; la situation économique, déjà si cruelle, s'aggrave encore par suite des désastres qui se sont abattus sur nos régions du Midi ; qu'importe cela ? La question du moment, la seule qui domine les préoccupations, c'est la question du costume.

Sous quel costume Iras-t-il à Saint Pétersbourg ? En smoking, en toilette de bain de mer ? Ce serait un peu familier. En habit noir ? Ce serait peu décoratif.

Hé, quoi ! Il serait entouré de généraux, d'amiraux, en uniformes chamarrés ; il aurait à ses côtés, Hanotaux, en habit d'ambassadeur, brodé sur toutes les coutures, Hanotaux qui pourrait, à la rigueur, et par une délicate flatterie à l'adresse de la tzarine, endosser le sifflet vert perruche d'académicien ; Monjarret, lui même, car Montjarret sera du voyage, arborerait les galons les plus éclatants et Lui, se contenterait du banal habit noir ! Est-ce possible ?

Ne pourrait-il, tout au moins, risquer l'habit rouge ? L'habit rouge a eu son heure de succès, mais après le chanteur Kam-Hill, il y aurait à craindre quelque confusion : il serait très fâcheux, par exemple, qu'au milieu du concert — car j'imagine qu'il y aura un concert à la cour — on le prît de chanter une chansonnette.

On fait courir le bruit que le tzar avait l'intention de Le nommer colonel d'un de ses régiments. Ne pourrait-il revêtir l'uniforme de colonel de l'armée russe ? ou bien se déguiser en Cosaque ?

On y a songé, mais à son retour de Russie, il doit se rendre en Algérie. Arborer des fourrures moscovites sous le soleil de l'Afrique serait peut-être incohérent ; il faut trouver un costume mixte, qui réponde à toutes les exigences.

Que ne se déguise-t-il en Turc ? Cela ferait plaisir tout d'abord à Hanotaux-pacha ; les moujicks seraient également flattés de voir le sultan de France faire sa cour à leur « petit père », et nos bons Arabes, transportés d'aise à leur tour. Le prendraient pour le Grand Turc lui-même.

On ne se doute pas des conséquences heureuses qui résulteraient pour l'œuvre de notre colonisation.

Pourrait-il hésiter, quand de cette question de costume, si futile en apparence, dépend peut-être l'avenir de notre politique en Afrique ?

H. B.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 10 juillet.

On s'entretient, dans les couloirs, de la décision prise ce matin au conseil des ministres de soumettre lundi au parlement, un projet de loi ajournant à une session extraordinaire des Conseils généraux la répartition du principal des contributions.

C'est un véritable procédé de Coup d'Etat, et l'on prévoit une séance très agitée pour lundi. Si la majorité de la Chambre prenait ainsi la responsabilité de l'ajournement du débat sur la réforme fiscale, elle serait sans excuse devant le pays.

La liberté du vote

Les citoyens Defontaine, Charpentier, Sauvanet, Basly, Lamendin, Beaulard, Pajot, Raymond Leygue, Giraud Couturier et Viviani viennent de déposer la proposition de loi suivante ayant pour but d'assurer la liberté du vote :

Article premier. — Il est interdit au président chargé de recevoir les bulletins de vote d'en accepter d'autres que sous l'enveloppe officielle remise par les soins du bureau à l'électeur.

Art. 2. — Des enveloppes opaques et à type uniforme seront fournies par l'administration municipale.

Art. 3. — Les bulletins de vote manuscrits ou imprimés seront de papier réglementaire et de dimensions déterminées, leur distribution en sera faite par les soins du candidat.

Art. 4. — Il sera disposé dans les salles de vote des cabines d'isolement à raison de une par 600 électeurs inscrits ou fraction de 600. L'électeur se rendra dans l'isoloir, immédiatement après avoir reçu l'enveloppe destinée au vote.

Art. 5. — Le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne, au moment du dépouillement du scrutin, devra être égal à celui des émargements.

Art. 6. — Dans le cas où une enveloppe contiendrait plusieurs bulletins, le vote sera nul, si ces bulletins portent des noms différents ; ils ne compteront que pour un seul, s'ils désignent le même candidat.

Nationalité des fonctionnaires

La commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. de Mahy sur la nationalité des fonctionnaires a adopté le rapport de M. Chirac, qui conclut à l'adoption de cette proposition.

La Commission de Panama

La commission exécutive, réunie ce matin a décidé de nommer deux rapporteurs pour l'affaire Dupas-Arton : M. Rouanet fera un rapport sur la mission de Dupas, ses voyages, ses entrevues avec Arton à l'étranger. M. de Ramel fera un rapport sur les conditions dans lesquelles s'est fait le procès correctionnel intenté à Dupas-Landrier.

MM. Rouanet et de Ramel se joindront au président et au vice président de la commission pour former la délégation qui ira, lundi, interroger Arton à la Conciergerie.

On annonce que des poursuites vont être dirigées contre les journaux ayant publié des documents figurant dans les dossiers communiqués à la commission d'enquête sur le Panama.

M. Vallée a communiqué à la commission une lettre venue d'Angleterre et signée Cornélius Herz. Ce dernier déclare qu'il est disposé à faire connaître tout ce qu'il sait sur les affaires du Panama. Il prie les membres de la commission d'enquête de se rendre à Tankerville-Bournemouth où il fournira de nombreux documents.

Plusieurs membres ont élevé des doutes sur l'authenticité de cette lettre. Viviani dit qu'il avait reçu la visite d'un M. Scott, habitant Paris qui lui a déclaré être l'agent de Cornélius Hertz et lui a remis une copie de la lettre en question. Il propose d'entendre M. Scot. Cette proposition est adoptée.

M. Q. de Beaurepaire est alors introduit devant la commission. Il dit qu'il ne répondra pas aux questions. Il estime que son devoir est de se taire. Il invoque le principe de la séparation des pouvoirs.

La commission donne acte à M. Quesnay de son refus de répondre.

Une discussion très vive s'engage. Les motions les plus diverses sont présentées.

Par 20 voix contre 8, la commission adopte la motion suivante de M. Viviani : « La Commission regrettant que M. Quesnay ait invoqué le secret professionnel pour refuser de s'expliquer sur des faits personnels que le pays doit connaître et que la commission recherchera, surseoit, jusqu'au dépouillement des dossiers à conclure sur les responsabilités générales qui peuvent incomber à la magistrature et sur le cas particulier de M. Quesnay. »

La commission décide ensuite de contrôler l'authenticité de la lettre signée : Cornélius Herz.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 h. 15.

QUESTION DE M. ARGELIÈS

Répondant à une question de M. Argelies, M. Rambaud se déclare suffisamment armé par la loi pour exiger des institutions d'enseignement libres ou autres, qu'elles prennent les mesures nécessaires à la santé des enfants. (Applaudissements).

L'incident est clos.

POURSUITES CONTRE CLOVIS HUGUES

On adopte les conclusions du rapport tendant au rejet de l'autorisation de poursuivre M. Clovis Hugues, demandée par M. Saint-Martin.

PROJETS DIVERS

Par 388 voix contre 25, la Chambre adopte la proposition de loi, retour du Sé-